


**Bureau Syndical du
16 mars 2023**

DELIBERATION N° 2023-03-014

Autorisation signature du marché de Mise à disposition de remorques étanches sur un site sécurisé en région ajaccienne et sur le point de rupture de charge de l'extrême sud et transport vers un site de transfert en région marseillaise

Nombre de membres 27		L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, à dix heures, le Bureau Syndical convoqué le 10 mars 2023 par le Président, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le bureau peut valablement délibérer
En exercice	Présents	
26	16	
	Votants	
	16	
Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, MAURIZI Pancrace, BONARDI Jean-Paul		
Pouvoirs :		
Absents : MICHELETTI Vincent, MARCHETTI Etienne, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, GRAZIANI Frédéric, GUIDONI Pierre		
Certifié exécutoire, après transmission en Préfecture le : 21/03/2023 et de la publication de l'acte le: 21/03/2023		 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

Cette consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen avec une date limite de remise des offres fixée au 2 mars 2023.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec les maximums suivants pour chaque lot :

- Lot n°1 : Mise à disposition de remorques étanches sur un site sécurisé en région ajaccienne et transport vers un site de transfert dans la région marseillaise – avec un montant maximum annuel de 88 390,00 € ;
- Lot n°2 Mise à disposition de remorques étanches sur le point de rupture de charge de l'extrême sud et transport vers un site de transfert dans la région marseillaise - avec un montant maximum annuel de 49 740,00 € ;

Cet accord-cadre est prévu pour une durée ferme de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois.

La CAO réunie le 16 mars a analysé les offres reçues en faisant application des critères suivants :

1-Valeur technique	60.0
1.1-moyens humains	10.0
1.2-moyens matériels	10.0
1.3-organisation proposée pour la réalisation de la prestation	30.0
1.4-pertinence des engagements pris en vue d'assurer le suivi et la transmission d'information vis-à-vis du Syvadec	10.0
2-Prix des prestations	40.0

Il a été demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer les pièces contractuelles des deux lots de l'accord cadre à bon de bons de commande relatif à la mise à disposition de remorques étanches sur un site sécurisé en région ajaccienne et sur le point de rupture de charge de l'extrême sud avec la société ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir, la société Rocca Transports.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant la décision de la commission d'appel d'offres du 16 mars 2023,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20230316-2023-03-014-DE Date de télétransmission : 21/03/2023 Date de réception préfecture : 21/03/2023

à l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer à signer les pièces contractuelles de l'accord cadre à bon de bons de commande pour les suivants :
 - Lot n°1 : Mise à disposition de remorques étanches sur un site sécurisé en région ajaccienne et transport vers un site de transfert dans la région marseillaise avec la société Rocca Transports
 - Lot n°2 Mise à disposition de remorques étanches sur le point de rupture de charge de l'extrême sud et transport vers un site de transfert dans la région marseillaise avec la société Rocca Transports
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut être contestée devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage en son lieu de publication.

Accusé de réception en préfecture
028-200009827-20230316-2023-08-014-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023